**Une image contenant symbole, logo, Emblème, Marque

Description générée automatiquement**

**CR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24.06.2024**

**Ordre du jour :**

1-Lecture et approbation du PV de la séance du 06 mai 2024

2-Souscription d’un emprunt d’un montant d’un million d’euros auprès du Crédit Mutuel au taux fixe de 3,80 % pour une durée de 20 ans.

3-Autorisation d’heures supplémentaires pour les saisonniers 2024.

4- Accord de principe pour le soutien à l’UCI et au Conseil Départemental dans l’organisation des Championnats du Monde de cyclisme réunis en 2027 en Haute-Savoie.

**1-Lecture et approbation du PV du CM du 06 mai 2024**

Le Conseil Municipal, **après avoir délibéré, décide à l’unanimité** :

-**d’approuver** le PV du conseil municipal du 06 mai 2024

**2-Souscription d’un emprunt d’un montant d’un million d’euros auprès du Crédit Mutuel au taux fixe de 3,80 % pour une durée de 20 ans.**

En raison des travaux d’investissement entrepris par la mairie (tennis, église, pataugeoire) et dans l’attente des versements des subventions, il est proposé au conseil municipal de faire la demande d’un emprunt de 1.000.000 € pour le financement de ces investissements, sans attendre la fin de l’exercice budgétaire.

Cinq établissements bancaires ont été sollicités. Trois d’entre eux ont fait une offre de prêts sur 15 ou 20 ans.

Après étude de ces offres par la commission finances, il est proposé au Conseil Municipal de retenir la plus intéressante, soit celle de l’établissement préteur **Crédit Mutuel** qui se présente comme suit :

**Montant du prêt :** 1.000.000 €

**Durée du prêt :** 20 ans

**Taux fixe :** 3.80 % / an

**Frais de gestion :** montant fixe de 1.000 €

**Echéances trimestrielles constantes (capital et intérêts) :** 17 902.47 €

**Remboursement anticipé :** possible sans préavis et à tout moment avec paiement d’une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation.

**Remboursement total sur 20 ans :** 1 432 198.15 €

**Coût du prêt sur 20 ans :** 432 198.15 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide

**- de valider l’emprunt** auprès de l’établissement prêteur Crédit Mutuel, pour un montant de 1.000.000 € sur une durée de 20 ans, à un taux fixe de 3.80%.

**-d’autoriser M. le Maire** à contracter ce prêt d’un montant de 1.000.000 € auprès du Crédit Mutuel et de procéder aux décaissements nécessaires.

**3- Autorisation d’heures supplémentaires pour les saisonniers 2024.**

M. le Maire rappelle qu’un certain nombre de personnel saisonniers sont recrutés comme chaque année par la commune pour la saison estivale.

Compte tenu des effectifs et de certaines contraintes de fonctionnement des services,

Considérant l’amplitude des horaires de fonctionnement des services en liaison avec l’affluence touristique estivale (notamment plage municipale et police municipale)

Considérant la nécessité d’accueillir le public pendant ces horaires de fonctionnement,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide

-**d’autoriser** M. le Maire à payer les heures supplémentaires que peut effectuer le personnel non-titulaire saisonnier, y compris au-delà de 25 heures supplémentaires par mois.

**4-Accord de principe pour le soutien à l’UCI et au Conseil Départemental dans l’organisation des Championnats du Monde de cyclisme réunis en 2027 en Haute-Savoie.**

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal les détails concernant l’acte de candidature du Conseil Départemental, en 2022, pour l’accueil de ces championnats du monde de cyclisme réunis sur le département de Haute-Savoie. Et de la réussite d’un tel projet puisque l’événement des championnats du monde de cyclisme réunis se déroulera en Haute-Savoie en 2027.

Les championnats du monde de cyclisme UCI 2027 constitueront ainsi la seconde édition des [championnats du monde de cyclisme UCI](https://fr.wikipedia.org/wiki/Championnats_du_monde_de_cyclisme_UCI) et auront lieu en août - septembre 2027 en [Haute-Savoie](https://fr.wikipedia.org/wiki/Haute-Savoie).

Compte tenu de ces éléments, les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré décident :

- de donner leur accord de principe pour le soutien à l’UCI dans l’organisation de ces championnats du monde de cyclisme 2027 en Haute-Savoie ;

- de soutenir le Conseil Départemental dans ses démarches pour l’organisation et la bonne tenue de ces championnats dans le département de Haute-Savoie ;

- de dégager les moyens humains et matériels, nécessaires à la qualité de l’accueil de ces championnats en faveur de l’UCI et du Conseil Départemental de Haute-Savoie.